

Documents à fournir par le locataire et le garant lors de la signature du contrat de location

1 - Le locataire

- ▶ 1 copie de la carte d'identité ou du passeport (recto verso)
- ▶ carte étudiante ou justificatif de statut étudiant
(dès que l'université vous l'aura transmis)
- ▶ justificatif du dernier logement : quittance de loyer, certificat

Pour les étudiants étrangers :

- ▶ 1 copie carte séjour en cours de validité

2 - Le garant

- ▶ 1 copie de la carte d'identité (recto verso)
- ▶ 1 copie du dernier avis d'imposition sur le revenu (**toutes les pages**)
- ▶ 3 derniers bulletins de salaire

Cas particuliers :

- ▶ 1 copie du compte de résultat et bilan simplifié pour les artisans
- ▶ 1 copie du dernier bulletin de pension pour les retraités
- ▶ 1 copie de la carte professionnelle pour les professions libérales

RENSEIGNEMENTS :

04 73 28 43 08

